



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONSEIL

Cent cinquante-cinquième session

Rome, 5-9 décembre 2016

Médaille Margarita Lizárraga

Résumé

Le Comité de sélection de la médaille Margarita Lizárraga, remise tous les deux ans par le Directeur général, sur proposition du Conseil, à une personne ou à une organisation qui s'est distinguée dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, s'est réuni à Rome le 14 juillet 2016. Il a décidé à l'unanimité que la médaille 2016-2017 devait venir récompenser la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), qui a son siège en Australie.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité:

- à approuver le choix du Comité de sélection, qui s'est porté sur la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), et à recommander que la médaille soit remise à la CCAMLR par le Directeur général lors d'une cérémonie organisée à cet effet, avant le 31 décembre 2017.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Hiromoto Watanabe
Fonctionnaire principal des pêches
Département des pêches et de l'aquaculture
Courriel: Hiromoto.Watanabe@fao.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mr364

1. À sa vingt-neuvième session, en novembre 1997, la Conférence de la FAO a institué, par sa résolution 18/97, la médaille Margarita Lizárraga. Cette médaille est décernée tous les deux ans par le Directeur général, sur proposition du Conseil, à une personne ou à une organisation qui s'est distinguée dans l'application du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable. La médaille a été instituée en hommage à feu Mme Margarita Saucedo Lizárraga, fonctionnaire principale de liaison (pêches) à la FAO, pour le rôle décisif qu'elle a joué dans la promotion du Code de conduite, pour le travail qu'elle a accompli dans le domaine des pêches pendant près de quarante ans et pour la détermination dont elle a fait preuve dans sa volonté de promouvoir le secteur de la pêche, en particulier dans les pays en développement.

2. Le Comité de sélection, composé du Sous-Directeur général (Département des pêches et de l'aquaculture) et du Bureau de la trente-deuxième session du Comité des pêches, s'est réuni à Rome le 14 juillet 2016. La réunion était présidée par le Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles), qui représentait le Directeur général.

Le Comité de sélection a examiné les trois candidatures proposées pour l'exercice biennal 2016-2017 par le comité ad hoc de présélection, sur la base des critères suivants:

- contribution remarquable et concrète à l'application du Code de conduite;
- résultats tangibles;
- effort continu et non pas initiative ponctuelle;
- effet boule de neige/catalyseur potentiel.

3. Le Comité de sélection a décidé à l'unanimité que la médaille 2016-2017 devait venir récompenser la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR), qui a son siège en Australie.

4. La CCAMLR a été choisie en raison de ses activités de conservation et de gestion des ressources biologiques marines dans la zone d'application de la Convention (océan Austral), activités menées conformément au Code de conduite. Cette distinction récompense plus particulièrement l'approche fondée sur le principe de précaution et le respect de l'environnement adoptée par la CCAMLR pour trouver un équilibre entre préservation de l'environnement et utilisation rationnelle des ressources. Les résultats obtenus par la CCAMLR constituent un modèle pour d'autres initiatives et peuvent avoir un effet catalyseur sur d'autres organes régionaux des pêches. La contribution de la CCAMLR à l'application du Code de conduite est donc jugée remarquable, concrète, tangible et durable, et susceptible d'avoir un effet catalyseur.